

COMMUNE DE VINZIER

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02 JUILLET 2024



Services périscolaires préparation de la rentrée 2024



TARIFS AU 1^{er} SEPTEMBRE 2024

Mme le Maire informe le Conseil Municipal du changement de prestataire pour les repas de la Cantine. A compter du 1^{er} septembre les repas seront confectionnés et livrés par la société Elior.

Le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter les tarifs de cantine malgré l'augmentation des coûts de fonctionnement des services périscolaires et de ne pas mettre en place un système de quotient

familial.

Les tarifs sont de 5.60 € pour la cantine et de 2.30 € l'heure de garderie.

La pénalité qui double le cout du service en cas de non-respect du règlement intérieur des services périscolaires est également reconduite

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES SERVICES PÉRISCOLAIRES

Les élus ont approuvé le nouveau règlement intérieur qui a été modifié afin d'apporter des précisions sur les procédures à respecter en cas d'absence de l'enfant ou de l'enseignant, en cas de problèmes de santé (allergies, pathologie...) mais également sur les règles de vie et les mesures disciplinaires appliquées en cas de comportement inapproprié pendant les temps périscolaires.

TARIFS 2025 POUR LA LOCATION DES GITES AU CCAS D'EDF

Les tarifs 2024 sont maintenus pour l'hiver et l'été 2025.

A savoir : 625 € la semaine du samedi au samedi.



École financement de la classe de neige 2025



Les enseignantes des classes de CE et CM souhaitent reconduire la sortie classe de neige en février 2025.

Les élus ont répondu favorablement à la demande de participation et fixe celle-ci à 20 € par jour et par enfant.

Cette participation permet à l'école d'obtenir une aide du Département du même montant.

Restera à prendre en charge le solde du séjour ainsi que les frais du séjour.

École : information marché de maîtrise d'œuvre

3 candidats ont répondu au marché de maîtrise d'œuvre dans le cadre des travaux de rénovation de l'école.

C'est le cabinet BIRRAUD qui a été retenu. 78 000 € TTC.

ADMR SIAD et ADMR GAVOT

Compte rendu des assemblées générales par M. André VAGNAIR et Mme Monique CHAPPUIS.

L'ADMR SIAD est en déficit en 2023 du fait d'un manque de patients étant donné le manque de personnel.

Il en est de même côté de l'ADMR Gavot. Cette dernière rappelle que les métiers au sein de l'ADMR sont enrichissants et valorisants : postulez.

Travaux de sécurisation du Chef-Lieu

Une réunion publique a eu lieu le 21 juin 2024 avant le démarrage des travaux.

Camping

Réouvert en régie depuis le 1er juillet jusqu'au 31 août.

Sécurisation route du Gavot

La Commune est toujours dans l'attente de l'autorisation du Conseil Départemental pour poser des écluses route du Gavot afin de réduire les vitesses. Ceci constituera une phase test avant d'entreprendre les travaux de sécurisation.

SIAC appel à projet valorisation et préservation des paysages du Chablais

Mme le Maire présente aux élus ce projet qui permet un accompagnement du SIAC et surtout du CAUE dans l'élaboration des documents d'urbanisme, la construction d'équipements communaux, la réflexion sur un thème (tel que la biodiversité, trame verte). L'adhésion est de 1 000 € puis 300 € par mission.

Les élus ne sont pas favorables à l'adhésion de la Commune.

Label Villes et Villages étoilés

Mme le Maire informe les élus de la candidature au label proposé par l'Association Nationale pour le Protection du Ciel et de l'Environnement Nocture (ANPCEN), pour les progrès effectués par les Communes dans la gestion et la conception de leur éclairage.

Conseil d'école

Compte rendu du dernier conseil d'école du 27 juin 2024, par Mme Gaëlle BLANC

Eglise

La société Clermont architecte a rendu le diagnostic des travaux à effectuer dans l'église ainsi que le chiffrage.

Mme le Maire rappelle que ce diagnostic à fait l'objet d'une aide de 13 630 € HT du Conseil Départemental.

Des précisions restent à apporter dans un 1er temps avant d'engager tout projet. Il apparaîtrait que l'urgence réside dans la rénovation de la charpente puis dans un 2eme temps de l'injection dans le sol aux endroits où la Moraine présente des excavations.

Mme le Maire précise que des demandes subventions seront effectuées auprès du Conseil Départemental et de la Région Auvergne Rhône-Alpes, avant tout démarrage de travaux.

Le Maire,